

## COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'application de l'arrêté N° 0147/MESRS/CAB du 02 novembre 2018 portant harmonisation des frais d'inscription pour les affectés de l'État dans les établissements privés d'enseignement supérieur, le Dr Abdallah Albert Toikeusse MABRI, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, invite les étudiants désireux de changer d'établissement privé pour cause de non-respect des frais d'inscription fixés à 85.000 FCFA à s'inscrire sur la plateforme [www.orientationsup.net](http://www.orientationsup.net) du 29 décembre 2018 au 02 janvier 2019, délai de rigueur.

**Dr Abdallah Albert Toikeusse MABRI**

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique